

Orientation 16 Reconnaître et valoriser les produits locaux et les services en réinvestissant les savoir-faire

Orientation 16 Reconnaître et valoriser les produits locaux et les services en réinvestissant les savoir-faire

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

Mesure de qualification

«Promouvoir le label éco-artisan et les labels décernés en reconnaissance de la richesse culturelle (Pays d'art et d'histoire, Patrimoine mondial de l'Unesco, Oc per l'Occitan ..) »

page 114

Référence ID de l'article : #1361

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-09-02 16:21